

**Publication relative aux conventions réglementées  
en application de l'article L. 22-10-13 du Code de commerce**

Le Conseil de surveillance de la Société HighCo a autorisé, lors de sa séance en date du 16 juin 2021, conformément à l'article L. 225-86 du Code de commerce, la conclusion d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Richard Caillat, Président du conseil de surveillance. En outre, le Conseil a fixé à 50 K€ sa rémunération en tant que Président du Conseil de surveillance (mandat social).

En application des articles L. 22-10-13 et R.22-10-17 du Code de commerce, nous vous informons de la conclusion de cet avenant au contrat de travail à la suite de la décision du Conseil (L'« Avenant »).

**Objet de l'Avenant :**

Adaptations/révision du périmètre des fonctions exercées par l'intéressé au titre de son contrat de travail de Directeur conseil et grands comptes clients tenant compte de l'évolution des relations commerciales avec ces clients et diminution de sa rémunération fixe annuelle brute qui passe de 295 K€ à 200 K€ avec suppression de la partie variable.

**Personne intéressée :** Monsieur Richard Caillat, membre et Président du Conseil de surveillance.

**Intérêt de l'Avenant pour HighCo et ses actionnaires :**

Révision/adaptation de la mission de l'intéressé telle qu'elle avait été définie il y a 8 ans par le Conseil de surveillance du 26 juin 2013. Réduction de coûts pour la société.

\*\*\*

**A propos de HighCo**

*Expert en data marketing et communication, HighCo innove en permanence pour relever avec les marques et retailers les challenges du commerce de demain.*

*Cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris, et éligible au dispositif « PEA-PME », HighCo compte près de 600 collaborateurs et fait partie depuis 2010 du Gaïa Index, sélection de 70 PME-ETI responsables.*

**Vos contacts**

Cécile COLLINA-HUE  
Directrice Générale  
+33 1 77 75 65 06  
comfi@highco.com

Cynthia LERAT  
Relations Presse  
+33 1 77 75 65 16  
c.lerat@highco.com

**Prochains rendez-vous**

Les publications auront lieu **après la clôture des marchés.**

**Marges brutes trimestrielles**

Marge Brute T2 et S1 2021 : Mardi 20 juillet 2021

Marge Brute T3 et 9 mois 2021 : Mercredi 20 octobre 2021

Marge Brute 2021 : Mercredi 19 janvier 2022

HighCoINTELLIGENT  
MARKETING**Réunions d'analystes (Société Française des Analystes Financiers - SFAF)**

Conférence téléphonique sur les Résultats semestriels 2021, à 11h : Jeudi 26 août 2021

**Résultats**

Résultats semestriels 2021 : Mercredi 25 août 2021

European Rising Tech  
LABEL

HighCo fait partie des indices CAC® Small (CACS), CAC® Mid&Small (CACMS) et CAC® All-Tradable (CACT), Euronext® Tech Croissance (FRTPR) et Euronext® PEA-PME 150 index (ENPME).

ISIN : FR0000054231

Reuters : HIGH.PA

Bloomberg : HCO FP

Retrouvez nos communiqués et avis financiers sur [www.highco.com](http://www.highco.com)